

MONTREUIL, le 21/02/2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE- E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE-E (Siège-DII - Itinérants)
du 21/02/ 2024

La délégation Force Ouvrière était composée de : Michaël CORRIETTE, Jean-Marc LEMEE

Nathalie TONDOLO (excusée)

Séance présidée par : Mostafa RHARADE, Patricia FERNANDEZ, Marianne ABISOU,
Armelle BLOND, Yves OSWALD

Ordre du jour

1. Approbation des PV du CSEE-SID de novembre 2023 et janvier 2024

Les procès-verbaux de novembre et janvier sont approuvés à l'unanimité.

2. Information du Président

Le président indique qu'il ne souhaite pas que ce point soit mis systématiquement à l'ordre du jour. Mais ce point pourra être ajouté si nécessaire jusqu'à 3 jours avant la plénière lors d'une information qui nous semble importante.

Force Ouvrière toutes les informations sont importantes !

Pour preuve, lors de la présentation du point 8 : ajustements de l'organisation de la DRH Siège nous avons fait le constat qu'un pilote QVT avait quitté l'établissement !

Il nous semble que cette situation aurait pu être une information du Président !

3. Vote de désignation des Représentants de Proximité

Le président fait procéder au vote.

Les votes ont eu lieu à bulletins secrets, vous trouverez ci-dessous la liste des élus suite aux résultats.

RP Nomades :

NOM	TYPE
PRENANT Régine	NOMADE
SERRATRICE Karine	NOMADE
TERNOIS Fabrice	NOMADE
WOELFFLIN Ophélie	NOMADE

RP pour les délocalisés :

NOM	TYPE	LIEU
ABADIE Patrick	DELOCALISEE	VENISSIEUX
BOILEAU Emilie	DELOCALISEE	ISTRES
DERNAT Olivier	DELOCALISEE	VENISSIEUX
GAMAND Jérôme	DELOCALISEE	LILLE
GRAINDORGE Karen	DELOCALISEE	ST HERBLAIN
LAVIGNE PRADE Christelle	DELOCALISEE	TOULOUSE
ROMANO Jean Paul	DELOCALISEE	VENISSIEUX
SANGARE Kadidiatou	DELOCALISEE	VENISSIEUX

Pour le Siège :

NOM	TYPE	LIEU
ABDAT Karina	SIEGE	MONTREUIL
BUGES Patricia	SIEGE	MONTREUIL
CHOCHOI Alexia	SIEGE	MONTREUIL
DEMMOUCHE Abbes	SIEGE	MOZINOR
RIGAL Antoine	SIEGE	MONTREUIL
TALON Catherine	SIEGE	MONTREUIL

Pour les Itinérants :

NOM	TYPE
CARIO Gilles	Itiniérant
MAGNY Hervé	Itiniérant
MEGNAFI Fabien	Itiniérant
OMBRILLA Khelifa	Itiniérant
PICHON Denis	Itiniérant

Force Ouvrière souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de proximité et leur souhaite bien du courage !

4. Adoption du règlement intérieur du CSEE

Le travail n'est pas abouti, report au mois prochain.

5. Mise à jour du règlement des ASC 2024

Le règlement intérieur est reconduit avec modifications, il devra être revu ultérieurement.

Force Ouvrière : si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de nous !

6. Budget du CSEE AEP & ASC

6.1 Demande d'autorisation d'engager à compter du 21 février 2024 des dépenses au titre de 2024 dans l'attente du vote du budget.

La proposition a été adoptée !

7. Information-Consultation du CSEE

7.1 la fixation de la période de prise des congés payés

7.2 La fixation de l'ordre des départs en congés — détermination des critères

Le président a mis au vote :

- 1- Sur la période de prise de congés payés du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 incluant la période légale dite haute du 1er mai au 31 octobre 2024.
- 2- Fermeture du dispositif itinérant du 12 août au 18 août 2024.
- 3- Critères d'ordres et les ordres de départs en congés.

Force Ouvrière : Nous avons demandé que l'ensemble de l'article L4131-16 soit intégralement repris.
Nous nous sommes abstenus car rien de plus que la loi !

8. Information sur l'ajustement de l'organisation de la DRH Siège

Le président nous informe que ce remaniement a pour objet d'apporter une cohérence et de clarifier les missions et les organisations.

Les activités du siège et du national étaient imbriquées sans réel collectif.

Il n'y a aucun impact dans les missions et activités des salariés. Seul le rattachement managérial change pour certains.

Force Ouvrière : Malheureusement, cette décision a été prise sans consultation préalable des instances représentatives du personnel, ce qui constitue une remise en question du dialogue social.

Pour Force Ouvrière il y a un manque de transparence et s'interroge sur les raisons et les objectifs de cet ajustement qui n'ont pas été clairement communiqués aux salariés ni aux instances représentatives. Nous avons le droit de comprendre les enjeux et d'être informés des conséquences de ces changements.

Pour Force Ouvrière quel Impact sur les salariés car tout ajustement organisationnel peut avoir des répercussions sur les conditions de travail, les effectifs, voire les emplois. Sans consultation préalable, il est impossible d'évaluer l'impact réel sur les salariés et d'anticiper d'éventuelles difficultés.

9. Emploi social

- 9.1. Suivi des recrutements et état des postes vacants à date.
- 9.2. Calendrier de mise à disposition de l'organigramme du SIEGE.
- 9.3. Mise à disposition des fichiers des entrées sorties du personnel.

Le président nous fait part de la situation des postes itinérants qui sont actuellement ouverts aux candidatures.

La présidente de la commission emploi a demandé un document de suivi des salariés en mobilité temporaire.

La direction nous a indiqué que ces salariés ne relèvent pas du siège donc sont en dehors du périmètre du CSEE.

Trente situations sont gérées par le dispositif de mobilité temporaire actuellement.

Force Ouvrière appuie la demande et considère que la réponse de la direction n'est pas acceptable.

En effet, le recours à des salariés en mobilité temporaire entraînera des conséquences sur l'activité des salariés du dispositif itinérant suite à la mise en place de l'accord GEPP que nous n'avons pas signé !!!

Force Ouvrière réitérera cette demande de la commission emploi autant de fois que nécessaire !

10. Conditions de travail et santé sécurité

10.1 Point de situation sur les RPS

10.2 Information du courrier de l'inspection du travail de Vénissieux suite à sa visite des locaux en septembre 2023.

Le président donne la parole à M. ABISOU qui nous fait part d'une partie du courrier de l'inspecteur du Travail suite aux deux visites de la direction de l'ingénierie sectorielle industrie de Vénissieux.

La direction a indiqué partager la majorité des constats fait par l'inspecteur.

Des préconisations ont été faites à la direction.

Force Ouvrière exige la communication de ce courrier et que la direction prenne des mesures correctives immédiatement !

Les élus **Force Ouvrière** se réservent le droit d'exiger un CSEE extraordinaire sur ce sujet !

11. Point sur les tickets restaurant : modalités d'attribution et de distributions

Le président rappelle les conditions d'obtention des chèques-déjeuner.

Force Ouvrière : les tickets restaurant sont un avantage précieux pour les salariés. Ils permettent de couvrir les frais de repas au travail, il est essentiel que la direction anticipe lors de la fermeture du restaurant.

Le manque d'anticipation de la direction sur l'achat de tickets restaurant peut poser des difficultés : par exemple des salariés nous ont alertés qu'à la reprise en début d'année avec une restauration collective fermée, ils n'avaient pas reçu de chèques-déjeuner !

Pour Force Ouvrière Rappel que les tickets restaurant contribuent au bien-être des salariés en leur permettant d'avoir accès à des repas de qualité pendant les heures de travail.

Pour toute situation liée à cette problématique, contactez vos élus Force Ouvrière.

Force Ouvrière a également saisi l'occasion d'interpeller la direction sur la modification du forfait restauration externe de 20,20 à 20,70 au 1^{er} janvier pour être en conformité avec le barème URSSAF.

La direction a indiqué qu'il fallait lui faire remonter les situations qui n'étaient pas réglées.

Pour **Force Ouvrière**, il faudra également que la direction procède aux autres ajustements notamment l'hébergement tant en région parisienne qu'en province (74,30 et 55,10 euros) pour se mettre en conformité.

12. Point sur le déploiement FINA

Le président nous informe qu'il y a encore quelques problèmes mais que la situation est nettement améliorée.

L'information a également été donnée que l'assistance KAORA allait bientôt prendre fin.

Malgré l'amélioration de la situation, le travail s'est accumulé (600 commandes contre 6000 en moyenne), quel des moyens pour assumer cette surcharge de travail.

Comme convenu, les élus ont mandaté la CSSCT-E d'une enquête qui sera communiquée à la CSSCTC.

Force Ouvrière déplore le fait qu'il aura fallu attendre le 15 février pour qu'un CSEC extraordinaire se tienne à sa demande, demande reprise à l'unanimité par les élus, pour qu'enfin la direction prenne la mesure de la situation et qu'elle commence enfin à assumer ses responsabilités !

Fin de la séance à 17h.

<https://foafpa.force-ouvriere.org>